



## Avis d'ouverture

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, de la Dordogne et des Pyrénées-Atlantiques organisent, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'année 2019,

### LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET LE 3<sup>ème</sup> CONCOURS DE REDACTEUR PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (CATEGORIE B)

#### CONDITIONS D'ACCES

**Concours externe** : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

**Concours interne** : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2<sup>ème</sup> de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

**3<sup>ème</sup> concours** : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

| CDG ORGANISATEURS   | POSTES  |         |                           | LIEUX DES EPREUVES                  |
|---|---------|---------|---------------------------|-------------------------------------|
|   | Externe | Interne | 3 <sup>ème</sup> concours |                                     |
| <b>CDG de la Charente</b><br>30 rue Denis Papin – CS 12213<br>16022 ANGOULEME CEDEX<br>Tél.05 45 69 70 02 - www.cdg16.fr  | 20      | 12      | 8                         | Angoulême ou ses environs           |
| <b>CDG de la Dordogne</b><br>Maison des Communes<br>1 boulevard. de Saltgourde - BP. 108<br>24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9<br>Tél. 05 53 02 87 00 - www.cdg24.fr                | 30      | 15      | 5                         | Agglomération de Périgueux          |
| <b>CDG des Pyrénées-Atlantiques</b><br>Maison des Communes – Cité administrative<br>Rue Auguste Renoir<br>CS 40609 – 64006 PAU CEDEX<br>Tél. 05 59 84 59 45 – www.cdg-64.fr | 20      | 12      | 8                         | Agglomération paloise ou bayonnaise |

| DEBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET | DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION | DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS | EPREUVES ECRITES     |
|--|---|-----------------------------------|----------------------|
| Mardi 12 février 2019                                      | Mercredi 20 mars 2019                             | Jeudi 28 mars 2019                | Jeudi 3 octobre 2019 |

**Attention :** les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG choisi, selon les modalités pratiques de ce dernier (renseignements sur les sites internet des CDG).

